

SNUDI-FO 89

syndicat FO des instituteurs et professeurs des écoles de l'Yonne

COTISATIONS SYNDICALES 2022

- 66 % de la cotisation syndicale sont reversés en crédit d'impôt
- Règlement par chèque ou virement bancaire (nous demander le RIB).
- Cotisation à l'année civile (de janvier à décembre)
- Possibilité de régler en plusieurs fois

ECHELONS :	1 (PES)	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :											
	60 €	124 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE / CLASSE EXCEPTIONNELLE :											
	HC	201 €	214 €	223 €	238 €	255 €	260 €				
	Cl. Ex	219 €	232 €	244 €	262 €	289 €					
INSTITUTEURS :											
									148 €	155 €	172 €
SANS SALAIRE	30 €										
AESH :	50 €										
RETRAITES :	97 €										
Ajouter : Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € / 5 à 9 classes : +12 € / 10 classes et + : +15 € - PEFM : +12 € Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations - Enseignants à temps partiel : cotisation au prorata du temps partiel											

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à retourner au : SNUDI-FO 89 - 7, rue Max Quantin BP 231 - 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO
ou par mail à snudifo89@gmail.com - pour régler par virement

Nom : Prénom :

Fonction : Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Adresse personnelle :

Téléphone (portable):

E-mail :